

Formation commune  
Droit commercial / Droit social-Droit du travail

**L'agent commercial, le V.R.P  
et le vendeur à domicile indépendant**

**OBJECTIFS**

-**Appréhender** les avantages et inconvénients des différents contrats en droit social comme en droit commercial  
-**Sécuriser** l'exécution de ces contrats par la négociation et l'appréhension des principales clauses sensibles

- ✓ **IDENTIFIER LE BESOIN** : le choix entre les trois contrats
- ✓ **APPREHENDER** les principales clauses sensibles de ces contrats
- ✓ **MAITRISER** les conditions d'application de ces contrats et leurs conséquences
- ✓ **SECURISER** en amont l'exécution de ces contrats
- ✓ **PREVOIR** la rupture de ces contrats et leurs conséquences

Vos formateurs, en Droit commercial :

■ **Jacques LEFEVRE**

Avocat associé, ancien Bâtonnier  
Spécialiste en Droit Commercial

■ **Elodie RAYNAUD**

Avocat associé  
D.E.A. de Droit Privé  
D.E.S.S. Droit Processuel

Vos formateurs, en Droit social-Droit du travail :

■ **Annick LEFEVRE-TAPON**

Avocat associé  
Spécialiste en Droit Social

■ **Pascale COUTURIER**

Juriste  
Maîtrise en Droit des affaires



Certificat d'Approbation  
FQA 4000969

Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 52.85.01427.85. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

SELARL d'Avocats inscrite au Barreau de LA ROCHE SUR YON  
RCS La Roche Sur Yon 501 535 116  
SIRET n°501 535 116 00013